



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Conseil permanent**

PC.DEC/770  
21 décembre 2006

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**643ème séance plénière**

PC Journal No 643, point 2 de l'ordre du jour

**DECISION No 770  
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES  
PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 729 du 22 juin 2006,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 30 juin 2007.